



Mécanicien

[Mise à jour le 29 décembre 2017]

Positionnement hiérarchique

Commune d'Yzeure
Direction des Services Techniques
Service : Logistique - Garage
Pôle : -
Supérieur hiérarchique : Philippe MERLIN
Lieu d'exercice : Centre Technique Municipal
Cadres d'emploi ou grades acceptés : C

Missions principales exercées sous l'autorité du responsable hiérarchique

Coordonne l'activité de l'atelier en binôme
Participe à l'entretien mécanique de tout le parc véhicules (voitures, poids lourds, petits matériels)
Gère le parc véhicules et les périodicités d'entretien
Veille aux délais des visites techniques
Conseille les chauffeurs dans les opérations de maintenance journalière

Autres missions éventuelles exercées sous l'autorité de responsable(s) fonctionnel(s) à préciser

Travail en atelier et en binôme
Planification des opérations de maintenance et de contrôle des véhicules
Exploitation de la voirie en viabilité hivernale
Contrôle la qualité des travaux réalisés
Entretien et sécurisation de l'atelier et de ses équipements
Maintien des véhicules automobile dans leur état d'origine, conformément à l'homologation du constructeur et les règles de sécurité et de protection de l'environnement
Réalisation des diagnostics et contrôles
Réparation et intervention sur les véhicules
Suivi informatique de la flotte et des petits engins de tous les services
Mise en concurrence pour les achats

Conditions d'exercice

Personnel encadré : Responsabilité de stagiaires (occasionnellement)
Moyens mis à disposition : Matériels informatiques et téléphoniques, matériels pour les travaux, véhicule
Contraintes de gestion du temps :
Cycle de travail et horaires : 36 h (avec RTT)
Astreintes : Oui – Viabilité hivernale
Efforts physiques (nature) : Oui – Pièces parfois lourdes
Déplacements (fréquence) : Oui occasionnellement - Dépannage ou récupération de pièces
Travail sur écran (durée) : Oui – Environ 1 heure par jour
Utilisation du véhicule personnel : Non
Accueil de public : Oui - Relation avec les professionnels automobiles, poids lourds, agricoles
Régisseur : Non
NBI : Non

Annexe 10 - Compétences nécessaires à l'entretien du poste

Savoirs (connaissances théoriques)

Garant de l'application des règlements de sécurité dans l'atelier tant au niveau :

- du personnel (port des équipements de protection individuelle),
- que des équipements des machines (pont élévateur, aspirations),
- de l'environnement de travail (stockage et utilisation des produits, ventilation des locaux, etc.)

Permis B voir EB/C souhaité

Connaissance mécanique pour l'entretien du parc véhicules

Connaissance informatique

Contrôle de la mise en œuvre des consignes liées à l'environnement et à la sécurité

Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité du travail

Connaissances de base sur la législation en termes de conformité des VUL-PL et machines agricoles

Connaissance de l'hydraulique et de l'électricité véhicules

Savoir-faire (être capable de)

Respecter les activités définies, suivies et évaluées par le responsable du service

Travailler en équipe

Respecter les règles et consignes

Réagir avec efficacité

Savoir être (comportements)

Ponctualité, rigueur au travail, disponibilité

Engagement et implication

Neutralité, discrétion, loyauté

Aptitude à l'écoute et au dialogue

Maîtrise de soi

Titulaire du poste

Nom et prénom :

Grade :

Ancienneté dans le poste :